

L'Union européenne et l'Afrique. Entre contraintes et promesses

mardi 1er mars 2005, par [Félix NKUNDABAGENZI](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Félix NKUNDABAGENZI](#), **L'Union européenne et l'Afrique. Entre contraintes et promesses**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 1er mars 2005.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Géopolitique des relations Union européenne-Afrique. L'action extérieure de l'Europe communautaire cherche encore ses marques dans sa relation avec l'Afrique. Elle doit notamment faire face à la concurrence des relations privilégiées que certains de ses Etats membres entretiennent avec ce continent. Cela aboutit, dans le meilleur des cas, à un trop plein d'offre et, dans le pire, à des résultats contre-productifs qui portent atteinte à l'image de l'Europe et à son influence en Afrique.

En synergie avec l'éditeur de *Diplomatie Magazine*, le www.diploweb.com attire votre attention sur un article publié dans le n°11 de ce bimestriel, en novembre-décembre 2004. Cette publication est disponible par abonnement et en kiosque.

L'EUROPE ET L'AFRIQUE entretiennent des relations qui se vivent à travers trois canaux. On a d'abord les relations bilatérales que certains États-membres de l'Union européenne cultivent avec leurs anciennes colonies ; ensuite, les accords de coopération au développement ou de coopération commerciale entre l'UE et les États africains. Enfin, plus récemment s'est développé un lien entre l'Union et les organisations régionales et sous-régionales africaines. Dès lors, envisager la politique européenne en Afrique revient à distinguer entre ces différents niveaux qui se télescopent ou se renforcent sur le terrain.

L'émergence d'un niveau supranational

La gestion directe des [affaires africaines](#) à un niveau supranational européen est un phénomène récent. Cette ambition est devenue possible avec l'adoption du Traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993) qui a ouvert la voie à l'émergence d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE, suivie par une politique étrangère de sécurité et de défense (PESD) qui offre notamment à l'Europe une autonomie d'action dans la gestion militaire des crises. Malgré l'élargissement de l'Union aux États scandinaves et à certains pays de l'ancien Pacte de Varsovie, l'Union européenne continue d'assurer un lien avec l'Afrique et de lui garantir une place privilégiée dans ses relations internationales. La gestion commune des dossiers africains par les 25 États membres et la Commission européenne grignote progressivement les « pré-carrés » hérités de la colonisation. Pour cette raison, on peut affirmer que nous assistons à une **européanisation** progressive des relations entre les anciennes métropoles et leurs anciennes possessions coloniales, non seulement à travers les relations économiques mais, de plus en plus par le truchement de la politique étrangère européenne.

De la coopération économique à la relation diplomatique

Prenant appui sur la promotion d'intégrations économiques sous-régionales, l'Europe découpe ses relations avec l'Afrique en fonction de trois principales zones :

- . l'Afrique blanche (insérée dans le Partenariat méditerranéen (1) ;
- . l'Afrique subsaharienne (intégrée dans l'Accord de Partenariat de Cotonou (2) ;
- . l'Afrique du Sud (3) qui bénéficie d'un traitement distinct qui tient compte de son niveau élevé de développement.

Cette segmentation permet à l'UE de déployer des moyens de coopération qui répondent aux spécificités de chaque sous-partenariat. L'échec des politiques de développement depuis les

indépendances a conduit les responsables européens à proposer cette démarche d'intégration comme outil de progrès économique mais aussi de prévention des conflits, à l'instar de ce que fut, pour elle, l'histoire de la construction européenne. Or, la mise en chantier d'interdépendances économiques transnationales n'a non seulement pas encore porté ses fruits en Afrique, mais surtout ne parvient pas à réduire les conflits armés qui y sévissent.

L'UE réoriente son aide

L'observation de la nature des conflits et de leur dynamique fait apparaître que les crises armées plongent leurs racines dans des enjeux nationaux plutôt que régionaux. Les inégalités sociales, le népotisme ethnique ou la mauvaise gouvernance en sont les causes profondes. Face à ce constat, l'Union européenne a décidé au milieu des années 1990, de réorienter son aide au développement, vers ces aspects politiques afin de répondre aux défaillances de gouvernance des Etats africains et de réduire les tensions armées qui minent (4) ce continent. Avec l'adoption du Partenariat de Cotonou, on est alors passé d'une vision négative du contexte politique à un dialogue politique ayant pour but d'accompagner les processus de démocratisation politique et de prévention des conflits en Afrique. En juin 2000, le dialogue politique de continent à continent fut officiellement lancé lors du Sommet des Chefs d'Etat à Lisbonne et résulte d'un effort conjoint lancé en avril 2000 à partir du Sommet du Caire qui vit l'adoption du Plan d'action éponyme.

De contradictions en recherche de cohérence

L'action extérieure de l'Europe cherche encore ses marques dans sa relation avec l'Afrique. Elle doit notamment faire face à la concurrence des relations privilégiées que certains de ses États-membres entretiennent avec ce continent. Cela aboutit, dans le meilleur des cas, à un trop plein d'offre et, dans le pire, à des résultats contre-productifs qui portent atteinte à l'image de l'Europe et à son influence en Afrique. La recherche de la cohérence de l'action extérieure européenne fut l'un des grands enjeux de la Convention européenne qui accoucha du projet de Constitution qui doit être ratifié par les États membres aux cours des mois à venir. Il est trop tôt pour prédire si les compromis ainsi que les dispositifs retenus permettront de mieux articuler la projection de l'Europe à l'étranger. Nous pouvons cependant noter que ce texte affecte un contenu normatif aux objectifs et aux sous-tendent l'action extérieure européenne. L'Union se veut être une courroie de transmission des valeurs de Droits de l'Homme, de démocratie et de libéralisme économique dans le monde : ceci n'est pas sans intérêt quand on sait que l'Europe représente environ 80 % de l'aide publique destinée à l'Afrique ou, qu'elle en est le partenaire commercial principal. Ces credo conditionnent la relation que l'Europe entretient avec son partenaire africain. On peut en déduire que le dialogue politique eurafricain ne porte pas sur une négociation de ces principes mais uniquement sur la modalité (rythme ou calendrier) de leur application. Ici aussi, on retrouve parfois une contradiction majeure entre certains États membres et l'Union dans la mesure où cette dimension morale se heurte souvent aux intérêts nationaux en Afrique. Les évaluations des élections générales au Rwanda en sont une illustration : on a pu constater les divergences dans les appréciations de l'état de démocratie entre la Commission européenne (5) d'un côté et certains États membres comme le Royaume-Uni ou la Belgique de l'autre.

La gestion commune des enjeux de sécurité

L'Afrique et l'Asie détiennent le triste record du nombre de conflits majeurs dans le monde. Ces guerres, principalement de type intra-étatique, détruisent des années d'efforts de développement, jettent sur les routes des millions de réfugiés et de personnes déplacées et provoquent des déstabilisations qui atteignent systématiquement tous les pays du continent. Répondre aux enjeux de sécurité en Afrique représente la première démarche de développement pour ce continent.

Au-delà de la polémique entre l'Union et ses États membres dans la conduite des affaires africaines, il faut mettre en évidence les perspectives prometteuses d'une relation de coopération eurafricaine dans les questions de sécurité. En effet, depuis la signature en juin 2000 de l'accord de partenariat entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à Cotonou, le traitement des enjeux de sécurité trouve un cadre de coopération défini.

Un article clé

L'article 11 de l'accord prévoit que l'Union mettra des moyens à la disposition de son partenaire pour prévenir, gérer et résoudre les conflits armés ainsi que leurs conséquences. Cet important article s'insère au sein d'un dispositif plus large concernant les relations politiques entre les deux continents. Outre le soutien à la diplomatie préventive, l'Union peut aider l'Afrique à organiser la gestion militaire de ses guerres et leur résolution pacifique. Ce renforcement des capacités africaines ira de pair avec un soutien institutionnel aux organisations régionales et sous-régionales de sécurité et aux États africains dans leurs pouvoirs régaliens. La mise en œuvre progressive de cette coopération rencontre non seulement l'adhésion des États membres de l'Union mais se révèle être une valeur ajoutée de l'Union.

Un exemple

On peut citer, à titre d'exemple, la coopération entamée par la Commission européenne avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. La CEDEAO, dont la compétence en matière de gestion des crises est désormais reconnue, bénéficie au titre de son programme indicatif régional signé pour la période 2002-2007, d'un soutien de 35 millions € pour, entre autres, son mécanisme sous-régional de prévention et de règlement des crises. Cette importante somme est d'abord destinée à renforcer les capacités institutionnelles de l'organisation (son secrétariat exécutif en particulier) et à lui permettre de se doter d'outils de veille des crises en attendant qu'elle puisse se doter de troupes prépositionnées pour les opérations de maintien de la paix. En effet, le système d'alerte précoce de la CEDEAO a obtenu un soutien de 5 millions € de la part de la Commission européenne. On pourrait en dire autant pour la région d'Afrique centrale, où la Communauté économique des États d'Afrique Centrale disposera d'environ 5 millions € pour son système de prévention des conflits. Là aussi, une majorité de cette aide ira à la création et au renforcement d'un outil de veille et d'analyse des crises ainsi qu'à la création d'un réseau régional de points focaux d'alerte précoce auquel les organisations non-gouvernementales sont vivement appelées à participer.

Le financement des opérations de maintien de la paix

En termes prospectifs, ce tour d'horizon - non-exhaustif - peut se clore par l'évocation de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (6) d'un montant de 250 millions € mis à la disposition de l'Union africaine par l'Union européenne. Elle doit permettre le financement des opérations de maintien de la paix, organisées par l'UA elle-même ou par les organisations sous-régionales. Cette Facilité résulte d'un dialogue politique riche et permanent entre l'UE et l'UA. Elle renforce la capacité africaine de s'approprier de la gestion de ses crises armées et vient en renfort des nombreuses initiatives prises par la Communauté internationale pour combattre la prolifération des armes, pour désarmer et réintégrer les multiples acteurs de guerre et, pour réhabiliter l'État africain gangrené par la mauvaise gouvernance, l'absence de démocratie et la rupture du contrat social.

Par rapport à tous ces enjeux, l'Union européenne peut devenir un allié précieux pour le continent africain si non seulement elle surmonte ses contradictions institutionnelles mais qu'en outre, elle s'affranchit de la tutelle de certains Etats membres dans la gestion des affaires africaines.

Copyright Diplomatie Magazine 2004, tous droits réservés.

Le site de la revue [Diplomatie Magazine](#)

[1]

[2]

[3]

[4]

[5]

[6]

P.-S.

Politologue et chargé de recherche au GRIP.

Notes

[1] Déclaration de Barcelone créant le Partenariat euro - méditerranéen, 1995.

[2] Accord de Partenariat entre l'UE et les ACP, signé à Cotonou en juin 2000.

[3] Bénéficiant d'un traitement distinct en raison de son niveau de développement.

[4] NKUNDABAGENZI F. et SANTOPINTO F., Le développement une arme de paix : la coopération de l'Union européenne et la prévention des conflits, Bruxelles, éd. GRIP & Complexe, 2003.

[5] La Commission européenne avait financé le plus important contingent d'observateurs électoraux ayant surveillé le référendum constitutionnel ainsi que les élections présidentielles et législatives, de printemps à septembre 2003.

[6] Conseil de l'UE, Décision du Conseil du 11 décembre 2003 concernant l'utilisation des ressources de l'enveloppe du 9ème Fonds européen de développement consacrée au développement à long terme pour créer une facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, N° 3/2003, L245/108, 31 décembre 2003.